



DÉCLARATION LIMINAIRE FORCE OUVRIÈRE AU CTSD DU 3 SEPTEMBRE 2015

Notre section départementale reprend pleinement à son compte, en cette rentrée 2015, le constat fait par la commission exécutive fédérale nationale de la FNEC-FP-FO qui déclarait le 27 août: "La situation n'a jamais été aussi grave pour les personnels. C'est la grève qui est à l'ordre du jour". Et de fait cet appel à la grève de l'ensemble des personnels du second degré est d'ores et déjà déposé par une l'intersyndicale constituée sur la base de l'exigence d'abrogation de la réforme du collègue pour le 17 septembre prochain.

Peu importent en effet les annonces en trompe l'oeil de notre ministre sur une pseudo « revalorisation du métier » et le nombre de postes offerts aux différents concours de recrutement. La mise en place du recrutement via la mastérisation et les modalités du concours Sauvadet sont l'assurance absolue que la situation des personnels déjà en poste et des élèves ne peut que se dégrader. De fait, après les 10 998 postes non pourvus en 2013, ce sont 13 300 postes d'enseignants qui n'ont pas été pourvus cette année. Nous avons en plus toutes les raisons de craindre qu'un nombre toujours accru de stagiaires abandonnent en cours de formation vu les conditions iniques qui leur sont imposées, et ce alors que le nombre de stagiaires ajournés est en augmentation constante.

Quant à l'augmentation des salaires par l'augmentation immédiate et significative du point d'indice, qui seule pourrait limiter la pénurie d'enseignants dans un premier temps et représenter une reconnaissance réelle du travail des personnels, qu'ils soient enseignants, éducatifs ou administratifs, elle est d'emblée balayée du revers par Mme Vallaud-Belkacem qui n'en fait mention qu'à la marge et dépendant d'une très hypothétique amélioration économique. C'est ni plus ni moins qu'une provocation supplémentaire à l'égard des personnels qui voient leur montant de rémunération nette baisser année après année. La création d'une prime pour enseignement devant des classes de plus de 35 élèves tente elle aussi de dissimuler la fin de la minoration de service pour effectifs pléthoriques. Qui peut croire qu'elle équivaldra au montant d'une heure poste annuelle ou d'une HSA, d'autant qu'elle dépendra elle aussi d'un arbitrage annuel réalisé par trois ministres dans le cadre annoncé de coupes sombres des dépenses publiques ? Au contraire, on peut y lire en filigrane la généralisation et la pérennisation des classes surchargées.

De plus, le dernier projet de décret relatif aux agents contractuels recrutés pour effectuer des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'orientation ajoute une ombre supplémentaire sur un tableau déjà bien sombre. Il abroge les décrets de 1989 relatifs aux conditions de recrutement et d'emploi des agents vacataires temporaires pour l'enseignement secondaire, mais aussi instaure l'embauche de contractuels enseignant dans les écoles primaires. Il est en contradiction complète avec l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983 concernant les emplois civils permanents de l'État ainsi qu'avec l'article 6 quarter du statut général de la fonction publique. Il s'agit ni plus ni moins d'institutionnaliser le recrutement massif d'enseignants contractuels sur l'ensemble de la durée de leur carrière. Ces contractuels permanents seraient éventuellement non payés pendant les vacances

d'été, certains de ne jamais accéder au taux de rémunération maximal de la classe normale des P.E. et certifiés actuels, évalués par entretien professionnel annuel ou tri-annuel sur le modèle du décret Théophile de 2012. Cela signifie ni plus ni moins que le ministère a renoncé purement et simplement à recruter les fonctionnaires nécessaires aux besoins actuels et à venir dans l'éducation nationale. Il est vrai que depuis 2011, en exigeant un bac+5 pour une rémunération mensuelle nette inférieure à 1400 €, les candidats ne se bousculent pas et le nombre de reçus dans le second degré est même inférieur au nombre de départs en retraite.

Mais en plus, ce constat de la FNEC-FP-FO a été tiré avant même que l'on assiste concrètement à cette rentrée placée une nouvelle fois sous le signe de l'austérité aggravée. Dans notre département, comme nous l'avons constaté lors des CTSD du premier semestre 2015 – et c'est la conséquence directe de ce que nous venons de dénoncer – le nombre d'élèves par classe explose, dans le premier degré comme dans les collèges et lycées. Nombre de services de vie scolaire ne sont pas en mesure d'assurer l'accueil et la sécurité des élèves.

Pour conclure, et pour toutes ces raisons, la FNEC-FP-FO66 considère que les personnels dans leur ensemble sont en état de légitime défense. Elle les appelle aux côtés de nombre d'autres organisations syndicales à se mettre massivement en grève le 17 Septembre pour exiger l'abrogation de la réforme des collèges et dépose aujourd'hui les deux vœux suivant :

Voeu 1 : Le CTSD des Pyrénées orientales, réuni le 3 septembre 2015, demande l'abrogation immédiate du décret du 2015 instaurant la réforme du collège.

Voeu 2 : Le CTSD des Pyrénées orientales, réuni le 3 septembre 2015 se prononce contre le projet de décret visant à autoriser l'emploi d'enseignants contractuels sur des postes d'enseignant du premier degré et visant à instituer un statut d'enseignant contractuel pérenne. Il se prononce contre la mastérisation et pour le retour au recrutement d'enseignants fonctionnaires d'État à Bac +3 et bénéficiant d'une réelle formation initiale sans responsabilité de classe pour les P.E et avec un service devant élèves de 4-6 heures pour les certifiés et agrégés.

Je vous remercie de votre attention.